

Programme autorisation de conduite Levage :

Objectifs

Réaliser des actions de manutentions, applique les règles de sécurité, assurer les vérifications et maintenances simples sur les équipements utilisés.

1. Le programme de l'action de formation (développé conformément à l'article L 6353-1 du Code du Travail) est le suivant :

1.1. La réglementation et les textes :

- Analyse du rôle des instances et des obligations réglementaires.
- Comprendre la responsabilité découlant de la conduite du chariot.
- Découvrir les instances et les organismes de prévention.

1.2. Analyse du chariot :

- Identification des différents types de chariots.
- Les vérifications réglementaires.
- Connaissances des équipements du chariot (caractéristiques, organes de services, des équipements de préhension...).
- Règles d'équilibres, de forces et de basculement, élingage.

1.3. Analyse d'abaque de charge :

- Compréhension des abaques de charges.
- Exercices pratiques.

1.4. Les règles de sécurité :

- Règles de circulation.
- Les dispositifs de sécurité.
- Analyse des principaux risques.
- Savoir reconnaître les indications sur charges manutentionnées.
- Analyse des différents risques gerbage et de manutention.

1.5. Contrôle des connaissances :

- Test d'évaluation théorique.
- Test pratique.

2. NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRES REQUIS

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le profil suivant :

- Toute personne utilisant des chariots automoteurs à conducteur porté.

Pédagogie

- Alternance théorie / exercices pratiques sur vos équipements.
- Exposés et discussions.
- Adaptation des modalités pédagogiques aux besoins des participants, y compris des PSH

Durée : cf.convention